

à Son Excellence
Le Ministre des Finances
de S. S. le Pape

Rome le 12. Mai 1843

Excellence

Etant au moment d'expédier
en France, comme d'habitude les
ouvrages de peinture, sculpture
Architecture &c. exposés par nos
les Pensionnaires de l'Académie
Impériale de France à Villa Medici
dans le mois d'Avril de chaque
année, et désirant éviter le renouvellement
des objections ~~intolantes~~ qui ont été
~~produites l'année dernière~~ pour la
première fois ^{l'année dernière} et ^{depuis} l'année dernière
contre le mode ~~particulier~~
d'usage depuis cinquante ans,
pour l'apposition des plombs de la
Douane sur les Caisse qui composent
les envois je vous prie M. le Ministre
de vouloir bien se faire entendre de la part des employés
chargés d'accomplir cette formalité, de
vouloir bien accorder, par décision
spéciale, que l'apposition des plombs
de la Douane sur les Caisse composant
l'envoi annuel que fait l'Académie de
France au Gouvernement de Sa Majesté
Impériale, soit bien désormais cette
année comme à l'avenir sur le
simple Visa de la Scienza accordé
régulièrement au préalable par les

par M. le Directeur de la Douane
pour la peinture et la sculpture

J'ai l'honneur d'être avec
Respect Monsieur le Ministre

De Votre Excellence

Le très humble
et très obéissant serviteur

Le Directeur
M. de la Roche-Aymon